



*Deuxième rencontre des Points focaux
de l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines (OFPA)*

THEME : " Comment réussir la transformation qualitative des Administrations publiques africaines dans un contexte géopolitique difficile ? "

Aide - mémoire

26 et 27 octobre 2017

Cotonou (BENIN)

1 - Contexte et justification

Les échanges et réflexions entretenus depuis près d'une décennie au sein de l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines (OFPA), révèlent que cet organisme, créé le 5 novembre 1991 à Cotonou (BENIN), dans le cadre de la recherche de solutions aux problèmes récurrents des administrations africaines, ne répond pas entièrement aux attentes des bénéficiaires de ses activités.

Ce constat, quoique révélateur des grands espoirs suscités au sein des Etats membres par l'existence même de cette institution, ne permet pas de mesurer l'ampleur des écarts observés entre les besoins des administrations et les résultats obtenus du fait de ses actions.

Au demeurant, les attentes des pays membres de l'OFPA ne sont pas connues en raison de l'absence d'un mécanisme performant d'intermédiation entre cet organe africain d'intégration des fonctions publiques et les administrations des Etats membres.

Dans ces conditions, comment l'OFPA peut-il orienter ses activités vers la satisfaction des besoins de transformation et de modernisation des administrations et fonctions publiques des Etats membres ?

Pour répondre efficacement aux attentes des services publics, l'OFPA a effectivement besoin de maîtriser leurs préoccupations ainsi que l'environnement dans lequel ils évoluent.

La collecte de ces informations au quotidien n'est possible que si dans chaque pays, l'Institution peut bénéficier de la collaboration quasi permanente d'un cadre du ministère de tutelle suffisamment impliqué dans la définition des politiques et priorités du département.

C'est pourquoi, à l'issue de sa 10^{ème} session ordinaire tenue du 24 au 27 février 2014 à N'Djaména (TCHAD), la Conférence des Ministres de l'OFPA a invité, à travers la Résolution N° 003/10/CM/2014 du 27 février 2014, chaque Etat membre à désigner au sein de son administration un point focal de l'OFPA.

Par ailleurs, pour donner à l'Institution les meilleures chances de succès dans sa mission d'intégration des fonctions publiques africaines, la Conférence l'a dotée d'un Plan Stratégique Quinquennal pour la période 2015-2019.

Pour réussir le suivi-évaluation de la mise en œuvre dudit Plan, l'OFPA doit nécessairement s'appuyer sur un dispositif permanent et efficace de communication avec les Etats membres. Cela implique naturellement l'existence, au niveau local, de points focaux outillés, dynamiques et chargés du

relais et de la restitution des procédures et processus en cours au sein des administrations bénéficiaires des appuis techniques de l'OFPA.

Enfin, pour assurer une meilleure synergie d'action entre eux, les points focaux doivent non seulement rester en contact avec le Secrétariat Exécutif de l'OFPA, mais en plus, ils ont intérêt à communiquer entre eux par un système de réseautage inclusif.

Pour ce faire, ils sont appelés à faire connaissance afin de faciliter les inter-sollicitations en matière d'informations et à s'accorder sur la nature, le format et la qualité des données à partager. D'où l'intérêt à organiser une session de formation et de concertation réservée aux points focaux.

2 - Les objectifs des séminaires

L'objectif général de ce séminaire est de créer les conditions objectives et subjectives de mise en place heureuse d'un réseau de points focaux susceptibles de jouer efficacement le rôle d'intermédiaires entre le Secrétariat Exécutif de l'OFPA et les Administrations et fonctions publiques des Etats membres.

En conséquence, les objectifs spécifiques visés sont les suivants :

- créer une synergie d'action favorable à l'amélioration de la performance des administrations et fonctions publiques des Etats membres ;
- promouvoir la mise en place d'un système de veille et d'alerte dans les services publics partenaires ;
- maîtriser l'essentiel des politiques publiques des Etats membres en matière d'administration et de fonction publique ;
- collecter les informations sur les réformes en cours dans les Etats membres et sur l'état de la mise en œuvre du Plan Stratégique Quinquennal 2015-2019 ;
- s'approprier le fonctionnement actuel ainsi que les propositions de redéfinition d'un cadre institutionnel de l'OFPA ;
- soutenir les bonnes pratiques qui participent de l'enracinement d'une gouvernance efficace au sein des administrations et fonction publique de chaque pays membre ;
- instaurer un dispositif adéquat de suivi-évaluation de l'exécution du Plan et de la performance des administrations concernées par l'OFPA.

3 - Résultats attendus

- une synergie d'actions à l'amélioration de la performance des services publics est créée ;
- les éléments essentiels d'un dispositif de veille et d'alerte dans les services publics partenaires sont définis ;
- les politiques des Etats membres en matière d'administration et de fonction publique sont connues ;
- les informations utiles sur les réformes en cours et sur la mise en œuvre du Plan sont régulièrement collectées ;
- l'état de fonctionnement des instances de l'OFPA est connu ;
- les pratiques favorables à la mise en place d'une gouvernance efficace des affaires publiques sont partagées ;
- un dispositif performant de communication entre l'OFPA, les administrations des pays membres et les Partenaires Techniques et Financiers est mis en place.

4 - Contenu du programme

Au cours de ce séminaire, les sujets suivants seront abordés :

- la connaissance des instances de l'OFPA ;
- le rôle d'un point focal dans le dispositif d'alerte et l'évaluation des politiques de transformation et de modernisation en cours dans les Etats ;
- les méthodes et procédures dans les communications entre les points focaux d'une part, et entre eux et le Secrétariat Exécutif d'autre part ;
- les missions du point focal dans la promotion de bonne collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers de l'OFPA et les autres organisations coopérantes ;
- le renforcement des capacités des acteurs principaux impliqués dans les processus de transformation et de modernisation des fonctions publiques.

5 - Participants

Cette session est organisée à l'intention des cadres des ministères chargés de la fonction publique qui sont désignés « Points focaux » de leurs Etats respectifs. Les pays qui n'ont pas encore satisfait à cette procédure, peuvent toujours se saisir de l'opportunité qu'offre cette session pour répondre à cette exigence de la Conférence des Ministres.

6 - Méthodologie

Tenant compte du niveau et de la qualité des participants, l'approche andragogique retenue sera axée sur des méthodes actives. Il s'agit donc de prendre en compte les acquis des participants en termes d'expérience et de connaissance de la fonction publique ainsi que des exigences des méthodes et procédures modernes de gestion publique.

La méthodologie adoptée pour la présente session fera largement appel à des exposés suivis de débats et d'études de cas afin de favoriser le transfert des acquis de la formation dans les pratiques professionnelles quotidiennes.

- 7 - Lieu de la formation** : Cotonou (BENIN)
- 8 - Dates** : 28, 29 et 30 septembre 2016
- 9 - Langues de travail** : Anglais, espagnol, français et portugais en fonction des inscrits
- 10 - Informations complémentaires** : s'adresser au :
Secrétariat Exécutif de l'OFPA
04 BP 0595, Cotonou (BENIN)
Tél : +229 21 30 33 68
E-mail : ofpaofpa@yahoo.fr